



Mairie de MONTIGNY

Département de Seine-Maritime - Arrondissement de Rouen
Canton de Notre Dame de Bondeville

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 2 JUIN 2020

L'an deux mil vingt le mardi deux juin à 19h30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Christian POISSANT.

La séance se tient à huis clos.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du conseil municipal : 27 mai 2020

Etaient présents : Christian POISSANT, Philippe FREMONT, Marie-Claude LOQUET BENAÏOUN, Gil GUILBERT, Aurélie GERVAIS, Jacqueline HORN, Éric PAUCHET, Olivier LESUEUR, Corinne BUQUET, Romain PLASSART, Magali POMPILI, Adem COLAK, Coraline GALLE, Raphaëlle KRÉBILL

Était absente : Sonia BENAVIDES

Secrétaire de séance : Adem COLAK

Il est demandé aux conseillers de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour :

Désignation des délégués au sein du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la région de Montville (SIAEPA)

▪ **DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE MONTVILLE**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'annuler la délibération N° 2020/021 du 23 mai 2020.
- De désigner comme délégués titulaires au sein des instances intercommunales du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de Montville, Marie-Claude LOQUET-BENAIOUN et Éric PAUCHET.
- De désigner comme délégués suppléants au sein des instances intercommunales du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de Montville, Philippe FREMONT et Aurélie GERVAIS.

▪ **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL**

Le compte-rendu du précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité.



Mairie de MONTIGNY

Département de Seine-Maritime - Arrondissement de Rouen
Canton de Notre Dame de Bondeville

▪ TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2020

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir pour l'année 2020 les taux de référence communaux suivants :

▪ Taxe d'habitation	:	18.88 %
▪ Taxe foncière (bâti)	:	24.34 %
▪ Taxe foncière (non bâti)	:	48.50 %

▪ DEMANDES DE SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Après avoir étudié les différentes demandes de subventions, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2020 :

RUNNING CLUB	4 200 €
ESMV	4 000 €
15 KMS	1 000 €
JOYEUX AINES	1 700€
MONTIGNY ACTIVITES	800 €
FOYER CULTUREL	3 300 €
COMITES DES FETES	1 000 €
MONTILINK	1 100 €
COOPÉRATIVE SCOLAIRE	6 250 €

Ces dépenses seront inscrites au budget 2020.

▪ COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2019

Hors de la présence de Monsieur Christian POISSANT, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2019 qui s'établit comme suit :

➤ Fonctionnement :

DEPENSES	RECETTES
Total dépenses réalisées : 889 497,07 €	Total recettes réalisées : 1 044 826,68 €
Excédent global de fonctionnement : 155 329,61€	
	Résultat reporté de clôture 2018 : 706 939,45 €

Résultat de clôture de l'exercice 2019 :387 279,58 €



Mairie de MONTIGNY

Département de Seine-Maritime - Arrondissement de Rouen
Canton de Notre Dame de Bondeville

➤ Investissement :

DEPENSES	RECETTES
Total dépenses réalisées : 502 008,06 €	Total recettes réalisées : 378 369,91€
Déficit global d'investissement : -123 638,15 €	
	Résultat reporté de clôture 2018 : 54 961,67 €

Résultat de clôture de l'exercice 2019 : 474 999,48 €

▪ BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2020

Monsieur Philippe FREMONT, premier adjoint au Maire présente à l'assemblée les propositions pour le budget 2020.

Le Budget Primitif 2020 de la commune s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

	Recettes	Dépenses
Section de fonctionnement	1 434 940 €	1 434 940 €
Section d'investissement	1 132 837 €	1 132 837 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif de la Commune pour l'année 2020.

Il est précisé que le budget communal a été établi en conformité avec la nomenclature M14.

▪ COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2019

Hors de la présence de Monsieur Christian POISSANT, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte administratif du budget assainissement pour l'exercice 2019 qui s'établit comme suit :

➤ Fonctionnement :

DEPENSES	RECETTES
Total dépenses réalisées : 118 232,18 €	Total recettes réalisées : 98 353,18€
Déficit global de fonctionnement : - 19 879 €	
Résultat reporté de clôture 2018 : - 13 114,25 €	

Résultat de clôture de l'exercice 2019 : - 32 993.25€



Mairie de MONTIGNY

Département de Seine-Maritime - Arrondissement de Rouen
Canton de Notre Dame de Bondeville

➤ Investissement :

DEPENSES	RECETTES
Total dépenses réalisées : 34 888,81 €	Total recettes réalisées : 59 050,22 €
Excédent global d'investissement : 24 161,41 €	
RAR 2020 reportés en 2020 : 111 125 €	
	Résultat reporté de clôture 2018 : 97 666,34 €

Résultat de clôture de l'exercice 2019 : 10 702,75 €

▪ BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2020

Monsieur Philippe FREMONT, premier adjoint au Maire présente à l'assemblée les propositions pour le budget Assainissement 2020.

Le Budget Assainissement 2020 s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

	Recettes	Dépenses
Section de fonctionnement	154 897 €	154 897 €
Section d'investissement	178 280 €	178 280 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif Assainissement pour l'année 2020.

Il est précisé que le Budget Assainissement a été établi en conformité avec la nomenclature M49.

▪ COMPTE DE GESTION PRINCIPAL 2019

Le 1^{er} adjoint au Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier de Déville-Lès-Rouen, à la clôture de l'exercice.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif 2019 du Budget Principal.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte de gestion du Receveur municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2019 du Budget Principal, dont les écritures sont conformes au compte administratif Principal de la Commune pour le même exercice.
- Dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- Autorise le Maire à signer le compte de gestion 2019



Mairie de MONTIGNY

Département de Seine-Maritime - Arrondissement de Rouen
Canton de Notre Dame de Bondeville

▪ COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT 2019

Le 1^{er} adjoint au Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier de Déville-Lès-Rouen, à la clôture de l'exercice.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif 2019 du Budget Assainissement.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte de gestion du Receveur municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2019 du Budget Assainissement, dont les écritures sont conformes au compte administratif Assainissement de la Commune pour le même exercice.
- Dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- Autorise le Maire à signer le compte de gestion 2019

▪ ACQUISITION DES PARCELLES AK51, AK 126, AK 128, AK 132, AK 132, AB 171

Monsieur le Maire rappelle que les projets de piste cyclable sur la RD94 et de barrage hydraulique dans la plaine du Vauchel, nécessitent l'acquisition de parcelles appartenant aux consorts PREVOST DE LA MOISSONIERE.

Après intervention du géomètre, les parcelles à acquérir ont été délimitées et renommées au cadastre et portent sur une surface totale de 3 807 m² (2094 m² pour la piste cyclable et 1713 m² pour le barrage hydraulique)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la possibilité d'acquérir les parcelles AK 126, AK 128, AK 130, AK 132, AB 176 et AK 125 (38a 07ca soit 3 807m²) pour le prix de 38 070 € HT soit **40 054 € TTC** (frais notariés inclus)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'acquérir les parcelles cadastrées AK 126, AK 128, AK 130, AK 132, AB 176 et AK 125
- De fixer le prix à **QUARANTE MILLE CINQUANTE-QUATRE EUROS TTC.**
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et l'acte de cession (les frais d'acquisition étant à la charge de la commune).

▪ CREATION DE POSTES D'ADJOINT ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'article 3 I 1^o, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire expose également qu'il est nécessaire de prévoir la gestion administrative et l'accueil du public. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de créer, à compter du 1er juillet 2020 :



Mairie de MONTIGNY

Département de Seine-Maritime - Arrondissement de Rouen
Canton de Notre Dame de Bondeville

- un emploi non permanent sur le grade d'adjoint administratif dont la durée hebdomadaire de service est de **12/35ème** et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée maximale de 12 mois sur une période maximale de 18 mois suite à un accroissement temporaire d'activité.
-
- un emploi non permanent sur le grade d'adjoint administratif dont la durée hebdomadaire de service est de **25/35ème** et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée maximale de 12 mois sur une période maximale de 18 mois suite à un accroissement temporaire d'activité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint administratif pour effectuer les missions de secrétariat de mairie suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à **12/35ème** à compter du 1er juillet 2020 pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois.
- De créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint administratif pour effectuer les missions de secrétariat de mairie suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à **25/35ème** à compter du 1er juillet 2020 pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre au budget primitif 2020.

▪ APPEL D'OFFRE AMENAGEMENT PLUVIAL RUE DE LA FORET

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de prévoir des travaux d'assainissement pluvial Rue de la Forêt. Après avoir étudié le projet, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offre en procédure adaptée pour les travaux d'assainissement pluvial, avec l'aide de Monsieur LEROY, Responsable voirie pour la Communauté de communes Inter Caux Vexin.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents du marché.

QUESTIONS DIVERSES :

- La distribution des sacs de déchets ménagers aura lieu fin juin, la date reste à déterminer.
- Un aménagement de la pierre mégalithique est prévu sur le sentier de la piste du loup.
- Pour information, les déchets d'amiante présents dans la forêt ont été retirés par une entreprise spécialisée, pour un montant de 900€.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h42.

Le Maire,
Christian POISSANT